

**LE CONSEIL D'ÉTAT**DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu la loi sur la formation professionnelle, du 22 février 2005 ;
vu la loi instituant un fonds d'encouragement pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (LFAPP), du 26 mars 2024 ;
sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation,
arrête :

Article premier Sont nommé-e-s, pour la période administrative allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, membres du Conseil de gestion du fonds :

- Mme Séverine Favre, représentante de l'Association patronale des industries de l'Arc horloger (APIAH), La Chaux-de-Fonds ;
- M. Olivier Haussener, représentant de la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs (FNE), Colombier ;
- M. Joris Engisch, représentant de l'Association industrielle et patronale (AIP), La Chaux-de-Fonds ;
- M. Quentin Di Meo, représentant de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), Neuchâtel ;
- Mme Laurence Knoepfler Chevalley, représentante du service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO), La Chaux-de-Fonds ;
- M. Patrick Rebstein, représentant du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE), La Chaux-de-Fonds ;
- M. Vincent Martinez, représentant de l'OrTra Neuchâtel santé-social, Neuchâtel ;
- Mme Silvia Locatelli, représentante du Syndicat Unia Neuchâtel, Neuchâtel ;
- Mme Claude Grimm, représentante du Syndicat des services publics - Région Neuchâtel (SSP-RN), La Chaux-de-Fonds.

Art. 2 Le Département de la formation, des finances et de la digitalisation est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 8 juillet 2024



Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

Handwritten signature of F. Nater in blue ink.

La chancelière,
S. DESPLAND

Handwritten signature of S. Despland in blue ink.

Distribution :

- Destinataires via SFPO	1
- DFFD	1
- SFPO	1
- Chancellerie.....	1